

VADEMECUM RNCP-RS

ET ACTUALITÉS 2026 DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Jeudi
16 AVRIL
2026

DE 14 H À 17 H 30

Avec la publication du Vademecum RNCP-RS en janvier 2026, France compétences pose le cadre stabilisé de la certification professionnelle, dans un contexte où les exigences d'enregistrement sont à un niveau maximal.

Intégrant les évolutions du Code du travail, ce nouveau Vademecum interroge les pratiques des certificateurs sur différentes dimensions, notamment la reconnaissance de l'expérience avant l'enregistrement d'une certification, la construction des référentiels, la mise en évidence de la qualité des actions de formation visant la certification...

Cette master class, pilotée et animée par les experts de Centre Inffo, avec la participation de quatre cabinets conseil spécialisés, décrypte les nouveaux apports du Vademecum, éclaire les attendus associés et donne les clés de conformité des dossiers d'enregistrement sur trois grandes thématiques :

- opportunité et Valeur d'usage ;
- ingénierie ;
- gestion des Partenariats.

Elle aborde également l'actualité de la certification, notamment le plafonnement du CPF concernant les certifications au Répertoire Spécifique.

Public

Cet événement s'adresse aux

- Ministères et organismes certificateurs
- Branches professionnelles
- Opcv
- Universités
- Organismes de formation publics et privés
- Consultants

Intervenants

Conception et interventions par les expertes Ingénierie et politiques de formation, Centre Inffo

- Valérie HELLOUIN, consultante senior
- Maïssa MBAYE, consultante
- Alice VIELAJUS, consultante senior

Avec la participation des cabinets de conseil : CG Conseil Groupe Amnyos, Co&Sens, Kyu et Sémaphores

INSCRIVEZ-VOUS

sur le site de Centre Inffo

centre-inffo.fr

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr



Centre Info

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.